

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°41

JUILLET 2020

SOMMAIRE

Conseil du 10 juillet 2020

DELIBERATIONS		PAGE
C01-07-2020	Direction Générale - Installation des conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération du Niortais	2
C02-07-2020	Direction Générale - Election du président	4
C03-07-2020	Direction Générale - Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau, délégués du président	6
C04-07-2020	Direction Générale - Election des vice-présidents de la Communauté	8
C05-07-2020	Direction Générale - Election des délégués du président	10
C06-07-2020	Direction Générale - Modalités d'instauration de la Commission d'Appel d'Offres	12
C07-07-2020	Direction Générale - Modalités d'instauration de la Commission de Délégation de Service Public	14

Conseil du 17 juillet 2020

DELIBERATIONS		PAGE
C08-07-2020	Assemblées, Affaires Juridiques - Création d'une Conférence des Maires	18
C09-07-2020	Assemblées, Affaires Juridiques - Délégation de compétences accordées au Président par le Conseil d'Agglomération	20
C10-07-2020	Assemblées, Affaires Juridiques - Composition de la Commission d'Appel d'Offres	23
C11-07-2020	Assemblées, Affaires Juridiques - Composition de la Commission de Délégation de Service Public	26
C12-07-2020	Assemblées, Affaires Juridiques - Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	29
C13-07-2020	Assemblées, Affaires Juridiques - Lieux de réunion des Conseils d'Agglomération	33
C14-07-2020	Direction Générale - Représentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des Sociétés d'Economie Mixte, des Sociétés Publiques Locales et de la Société Anonyme HLM IAA	36
C15-07-2020	Direction Générale - Modification du Conseil d'Exploitation de la Régie Energies Renouvelables	39
C16-07-2020	Direction Générale - Représentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein de la Régie à autonomie financière "Service des Eaux du Vivier"	42
C17-07-2020	Direction Générale - Modification statutaire du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise et désignation des délégués	44
C18-07-2020	Direction Générale - Représentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein de l'EPIC Office de Tourisme Niort Marais Poitevin	48
C19-07-2020	Direction Générale - Représentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des syndicats	51

DELIBERATIONS		PAGE
C20-07-2020	Direction Générale - Représentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des associations	53
C21-07-2020	Direction Générale - Représentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des Comités et Commissions	55
C22-07-2020	Direction Générale - Représentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des établissements publics	57
C23-07-2020	Direction Générale - Représentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des collèges et lycées	59
C24-07-2020	Direction Générale - Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Niortais au Syndicat Mixte "SIEDS" et désignation de ses représentants	61
C25-07-2020	Assemblées, Affaires Juridiques - Contrôle des comptes et de la gestion de la SEMIE - Présentation du rapport d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine	64
C26-07-2020	ADT et Politiques Publiques - Programme d'appui communautaire au territoire (PACT) 2016-2018 et 2018-2020 - Subvention d'investissement au profit de Frontenay-Rohan-Rohan pour son projet d'aménagement de la traversée du bourg (tranches 2 et 3)	66
C28-07-2020	Observatoire et Stratégie Territoriale - Programme d'appui communautaire au territoire (PACT) 2018-2020 Subvention d'investissement au profit de la commune de Niort pour son opération de requalification du Moulin du Roc - Scène Nationale	69
C29-07-2020	Finances et Fiscalité - Gestion des emprunts : délégation au Président pour 2020	72
C30-07-2020	Finances et Fiscalité - Allocation d'attribution communautaire ajustée 2020	77
C32-07-2020	Finances et Fiscalité - CFE - Dégrèvement en faveur des entreprises les plus impactées par la crise sanitaire COVID-19	80
C35-07-2020	Ressources Humaines - Convention pour la mutualisation du Cabinet du Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais et du Maire de Niort	83
C46-07-2020	Tourisme - Report du reversement de la taxe de séjour pour les hébergeurs relevant du régime réel	85
C47-07-2020	Développement Economique, Emploi, Enseignement Supérieur - Les Lives Sessions de Niort Numeric - Evénement 2020 : tarification des prestations pour les professionnels	88
C48-07-2020	Développement Economique - Participation à la création d'une plateforme de commerce en ligne pour les entreprises du territoire de l'agglomération	91
C50-07-2020	Etudes et Projets Urbains - Approbation du plan de financement de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais	94
C54-07-2020	Habitat - Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : Poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs	97
C58-07-2020	Habitat - Prêt à taux zéro de la CAN : Ajustements des modalités d'instruction des prêts d'accession à la propriété	100

DECISIONS		PAGE
Cessation de fonctions de deux mandataires suppléants et un mandataire pour la régie de recettes de la piscine de Champommier de Niort		104
Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Jean THEBAULT à Magné		105
Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine de Champommier à Niort		107
Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Jean THEBAULT à Magné		109

ARRETES	PAGE
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Thierry DEVAUTOUR 1 ^{er} vice-président	112
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BILLY 2 ^{ème} vice-président	115
Arrêté portant délégation de fonction à Madame Elisabeth MAILLARD 3 ^{ème} vice-présidente	118
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Claude BOISSON 4 ^{ème} vice-président	121
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Elmano MARTINS 5 ^{ème} vice-président	124
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Philippe MAUFFREY 6 ^{ème} vice-président	127
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Eric PERSAIS 7 ^{ème} vice-président	130
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Alain LECOINTE 8 ^{ème} vice-président	133
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Christian BREMAUD 9 ^{ème} vice-président	136
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Gérard LABORDERIE 10 ^{ème} vice-président	139
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Gérard LEFEVRE 11 ^{ème} vice-président	142
Arrêté portant délégation de fonction à Madame Séverine VACHON 12 ^{ème} vice-présidente	145
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Dominique SIX 13 ^{ème} vice-président	148
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Alain CHAUFFIER 14 ^{ème} vice-président	151
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Romain DUPEYROU 15 ^{ème} vice-président	154
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Marcel MOINARD délégué du président	157
Arrêté portant délégation de fonction à Madame Marie-Christelle BOUCHERY déléguée du président	160
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Bastien MARCHIVE délégué du président	163
Arrêté portant délégation de fonction à Madame Sonia LUSSIEZ déléguée du président	166
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur François GUYON délégué du président	169
Arrêté portant délégation de fonction à Anne-Sophie GUICHET déléguée du président	172
Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Florent SIMMONET délégué du président	175
Arrêté portant délégation de fonction à Madame Lucy MOREAU déléguée du président	178
Délégations de signature accordées aux membres de la Direction Générale de la Communauté d'Agglomération du Niortais	181
Délégation de signature accordée à Yohann BROUARD, Responsable de la sécurité du système d'information à la direction des systèmes d'information de l'agglomération et de la ville de Niort	191
Délégation de signature accordée à Stéphane BECOT – Directeur des finances et de la fiscalité à la Communauté d'Agglomération du Niortais	193
Arrêté portant désignation du représentant du président de la Communauté d'Agglomération du niortais à la Commission d'Appel d'Offres	196
Arrêté portant désignation du représentant du président de la Communauté d'Agglomération du niortais à la Commission de Délégation de Service Public	198

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU 10 JUILLET 2020**

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Valérie BELY-VOLLAND à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Nicolas ROBIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Annick BAMBERGER par Francis BENZAOUZ

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Ségolène BARDET

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-C01-07-2020-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 JUILLET 2020

**DIRECTION GENERALE – INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

-

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 portant représentativité de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la période postérieure au renouvellement général des conseillers municipaux, à savoir 82 conseillers communautaires,

Considérant les règles de répartition des sièges au sein du Conseil au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais fixées par l'article L.5211-6-1 du CGCT,

Considérant qu'il convient d'installer les 82 conseillers communautaires titulaires et 35 conseillers suppléants figurant dans la liste jointe en annexe en application des dispositions législatives.

Le Conseil d'Agglomération :

- Installe les 82 conseillers communautaires titulaires et 35 conseillers suppléants figurant dans la liste jointe en annexe en application des dispositions législatives.

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-C01-07-2020-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – ELECTION DU PRESIDENT

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUITRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGION, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Valérie BELY-VOLLAND à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Nicolas ROBIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Annick BAMBERGER par Francis BENAZZOUZ

Président de séance : Alain CANTEAU

Secrétaire de séance : Ségolène BARDET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-C02-07-2020-DE
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – ELECTION DU PRESIDENT

-

Monsieur **Alain CANTEAU**, doyen d'âge, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 portant représentativité de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la période postérieure au renouvellement général des conseillers municipaux, à savoir 82 conseillers communautaires,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

M. Jérôme BALOGE est proclamé président du Conseil d'Agglomération et le déclare installé.

Alain CANTEAU

Doyen d'âge

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-C02-07-2020-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU, DELEGUES DU PRESIDENT

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUITRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGION, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Valérie BELY-VOLLAND à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Nicolas ROBIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Annick BAMBERGER par Francis BENAZZOUZ

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Ségolène BARDET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-C03-07-2020-DE
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU, DELEGUES DU PRESIDENT

-

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 portant représentativité de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la période postérieure au renouvellement général des conseillers municipaux, à savoir 82 conseillers communautaires,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation du nombre,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Fixer le nombre de vice-présidents à 15 et des délégués du président à 10.

La composition du bureau est donc la suivante :

- Le président,
- 15 vice-président(e)s,
- 10 délégués du président.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-C03-07-2020-DE
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de dépôt en préfecture : 10/07/2020

Jérôme BALOGE

Président

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUITRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Valérie BELY-VOLLAND à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Nicolas ROBIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Annick BAMBERGER par Francis BENAZZOUZ

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Ségolène BARDET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-C04-07-2020-DE
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 JUILLET 2020

DIRECTION GÉNÉRALE – ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 portant représentativité de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la période postérieure au renouvellement général des conseillers municipaux, à savoir 82 conseillers communautaires,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération,

Vu les résultats de scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

Le Conseil d'Agglomération proclame :

- M. Thierry DEVAUTOUR, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président,
- M. Jacques BILLY, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président,
- M^{me} Elisabeth MAILLARD, conseillère communautaire, élue 3^{ème} vice-présidente,
- M. Claude BOISSON, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président,
- M. Elmano MARTINS, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président,
- M. Philippe MAUFFREY, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président,
- M. Eric PERSAIS, conseiller communautaire, élu 7^{ème} vice-président,
- M. Alain LECOINTE, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président,
- M. Christian BREMAUD, conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président,
- M. Gérard LABORDERIE, conseiller communautaire, élu 10^{ème} vice-président,
- M. Gérard LEFEVRE, conseiller communautaire, élu 11^{ème} vice-président,
- M^{me} Séverine VACHON, conseillère communautaire, élue 12^{ème} vice-présidente,
- M. Dominique SIX, conseiller communautaire, élu 13^{ème} vice-président,
- M. Alain CHAUFFIER, conseiller communautaire, élu 14^{ème} vice-président,
- M. Romain DUPEYROU, conseiller communautaire, élu 15^{ème} vice-président,

Et les déclare installés.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-C04-07-2020-DE
Date de dépôt en préfecture : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

Jérôme BALOGE

Président

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – ELECTION DES DELEGUES DU PRESIDENT

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Valérie BELY-VOLLAND à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Nicolas ROBIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO à Elmano MARTINS, Claire RICHECOEUR à Claude BOISSON à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Dominique SIX à Gérard LEFEVRE à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Annick BAMBERGER par Francis BENZAOUZ

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Richard PAILLOUX

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-C05-07-2020-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – ELECTION DES DELEGUES DU PRESIDENT

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 portant représentativité de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la période postérieure au renouvellement général des conseillers municipaux, à savoir 82 conseillers communautaires,

Vu les procès-verbaux de l'élection des délégués du président annexés à la présente délibération,

Vu les résultats de scrutin,

Le Conseil d'Agglomération proclame les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- M. Marcel MOINARD,
- M^{me} Marie-Christelle BOUCHERY,
- M. Bastien MARCHIVE,
- M^{me} Sonia LUSSIEZ
- M^{me} François GUYON
- M^{me} Anne-Sophie GUICHET,
- M. Florent SIMMONET,
- M^{me} Lucy MOREAU,

Et les déclare installés.

Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-C05-07-2020-DE Président Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – MODALITES D'INSTAURATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Valérie BELY-VOLLAND à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Nicolas ROBIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO à Elmano MARTINS, Claire RICHECOEUR à Claude BOISSON à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Dominique SIX à Gérard LEFEVRE à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Annick BAMBERGER par Francis BENAZZOUZ

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Richard PAILLOUX

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-C06-07-2020-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – MODALITES D'INSTAURATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

-

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

A l'occasion du renouvellement du conseil d'agglomération, la Communauté d'Agglomération du Niortais a l'obligation de se doter d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

L'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « *Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5* ».

Dans les EPCI, la Commission d'Appel d'Offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou de son représentant et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est par ailleurs procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Par ailleurs, l'article D.1411-5 du CGCT précise que « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

Il est proposé que les listes des candidats soient déposées **au plus tard le 15 juillet 2020** au service Assemblées Affaires Juridiques de la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les conditions de dépôt des listes telles que ci-dessus énoncées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-C06-07-2020-DE
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de dépôt en préfecture : 10/07/2020

Jérôme BALOGE

Président

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – MODALITES D'INSTAURATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX jusqu'à la délibération c5-07-2020 et du vote 1^{er} membre du bureau, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Valérie BELY-VOLLAND à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Nicolas ROBIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO à Elmano MARTINS, Claire RICHECOEUR à Claude BOISSON à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Dominique SIX à Gérard LEFEVRE à partir de la délibération c5-07-2020 et du vote 2^{eme} membre du bureau, Méline TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Annick BAMBERGER par Francis BENZAOUZ

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Richard PAILLOUX

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-C07-07-2020-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – MODALITES D'INSTAURATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

-

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

A l'occasion du renouvellement du Conseil d'agglomération, la CAN a l'obligation de se doter d'une Commission de Délégation de Service Public.

L'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *I.- Une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.*

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L.3124-1 du Code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ».

Par ailleurs, l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « *II- La commission est composée : a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ».*

Enfin, l'article D.1411-5 du CGCT précise que « *l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».*

Il est proposé que les listes des candidats soient déposées **au plus tard le 15 juillet 2020** au Service Assemblées – Affaires juridiques de la CAN.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-C07-07-2020-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les conditions de dépôt des listes telles que ci-dessus énoncées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-C07-07-2020-DE
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU 17 JUILLET 2020**

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – CREATION D'UNE CONFERENCE DES MAIRES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C08-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – CREATION D'UNE CONFERENCE DES MAIRES

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu l'article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 qui rend obligatoire la création d'une Conférences des Maires,

Dès lors, il est proposé que la Conférence des Maires soit composée comme suit :

- Des membres du Bureau,
- De l'ensemble des maires de l'agglomération.

Cette conférence se réunira sous l'égide du Président. Elle sera une instance informelle et ouverte de dialogue et d'échanges, permettant une participation optimale des 40 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Elle aura connaissance avant chaque conseil des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour du conseil d'Agglomération et sera réunie pour échanger autour des grands sujets de l'intercommunalité.

La Conférence des Maires se réunit à titre indicatif deux fois par mois :

- pour prendre connaissance et examiner les projets de délibération ;
- pour débattre sur des dossiers de l'intercommunalité.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Créer la Conférence des Maires dans les conditions ci-dessus définies.

Motion adoptée par 80 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2.

Pour : 80
Contre : 0
Abstentions : 2
Non participé : 0

Jérôme BALOGE
Accusé de réception en préfecture
07/020041317-20200717-C08-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Président

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – DELEGATION DE COMPETENCES ACCORDEES AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C09-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – DELEGATION DE COMPETENCES ACCORDEES AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil d'agglomération à déléguer certaines matières au Président,

Considérant que le 10 juillet 2020, le Conseil d'agglomération a procédé à l'élection de son exécutif qui a été installé immédiatement dans ses fonctions,

Considérant qu'il convient, suite à ces élections, de procéder à l'adoption d'une nouvelle délibération de délégation de compétences,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

– Déléguer à Monsieur Jérôme BALOGE, Président, les matières suivantes :

- La négociation et la signature des contrats de couverture de risques des taux d'intérêt,
- La négociation et signature des contrats de prêts et de lignes de trésorerie dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets,
- La signature des tirages et remboursements temporaires des crédits à long terme renouvelables,
- La souscription des contrats de mise à disposition de matériel,
- La décision sur les conventions signées à titre gratuit,
- L'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, en dehors des périmètres délégués aux communes par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 14 décembre 2015,
- La détermination des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice, et experts,
- La capacité d'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération du Niortais les actions en justice, de la défendre dans les actions intentées contre elle, ou d'intervenir dans les instances en cours dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Niortais, devant quelque juridiction que ce soit,
- Les créations, suppressions et modifications des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté et la fixation du montant de l'indemnité de responsabilité versée au régisseur,
- La décision sur la conclusion et le louage de choses n'excédant pas 12 ans,
- La décision d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- La décision sur la conclusion des conventions de servitude,

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200717-C09-07-2020-DE
 Date de télétransmission : 24/07/2020
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

- En ce qui concerne les relations avec les concessionnaires de réseaux, la décision sur la conclusion des conventions d'alimentation et des conventions d'enfouissement, de création et de déplacement de réseaux,
- La décision sur les demandes de déclarations préalables en vue d'une division foncière,
- La décision sur les demandes d'autorisations administratives,
- Les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, les déclarations préalables ainsi que les demandes de certificat d'urbanisme concernant les propriétés (terrains équipements bâtiments) formulées par la Communauté d'Agglomération du Niortais pour lesquelles elle peut attester avoir qualité pour présenter ladite demande ou déclaration. Cette qualité est acquise dans l'un des quatre cas suivants :
 - être propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires,
 - avoir l'autorisation du ou des propriétaires,
 - être co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire,
 - avoir qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.
- Toute décision concernant la passation et l'exécution de tous les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé par le Code de la commande publique pour les procédures formalisées des marchés de fournitures et de services. Cette délégation s'applique à tous les marchés et accords-cadres qu'il s'agisse de travaux, fournitures ou services,
- La décision sur les avenants à tous les marchés publics sans incidence sur leur montant,
- La décision sur les adhésions aux organismes extérieurs (à la différence de la représentation par un élu).

Lors de chaque réunion du Conseil d'agglomération, le Président rend compte des travaux des attributions exercées par la présente délégation.

- Autoriser le Président à subdéléguer par arrêté les compétences attribuées par la présente délibération.

Motion adoptée par 80 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2.

Pour : 80
 Contre : 0
 Abstentions : 2
 Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C09-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C10-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020****ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-149-0003 du 29 mai 2019, portant statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 portant représentativité de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la période postérieure au renouvellement général des conseillers municipaux, à savoir 82 conseillers communautaires,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020 qui a approuvé le principe de la création d'une commission d'appel d'offres et a fixé les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres de ladite commission ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté, M. Jérôme BALOGE, ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

L'article L.2121-21 du CGCT permet que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. »

Aussi, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte des candidatures suivantes :

- Titulaires :
 - M. Elmano MARTINS
 - M. Lucien-Jean LAHOUSSE
 - M. Gérard LEFEVRE
 - Mme Lucy MOREAU
 - Mme Anne Lydie LARRIBAU

- Suppléants :
 - M. Jean-Michel BEAUDIC
 - M. Franck PORTZ
 - M. Emmanuel EXPOSITO
 - Mme Séverine VACHON
 - M. Gérard BOBINEAU

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C10-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Sont élus :

Membres titulaires :

M. Elmano MARTINS
M. Lucien-Jean LAHOUSSE
M. Gérard LEFEVRE
Mme Lucy MOREAU
Mme Anne Lydie LARRIBAU

Membres suppléants, étant précisé que ceux-ci seront appelés à siéger en fonction de leur rang sur la liste pour remplacer indifféremment tout membre titulaire empêché :

M. Jean-Michel BEAUDIC
M. Franck PORTZ
M. Emmanuel EXPOSITO
Mme Séverine VACHON
M. Gérard BOBINEAU

Motion adoptée par 79 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3.

Pour : 79
Contre : 0
Abstentions : 3
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C10-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C11-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-5 issu de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 qui prévoit l'institution d'une commission chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures ou les offres en matière de délégation de service public ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020 qui a approuvé le principe de la création d'une Commission de Délégation de Service Public et a fixé les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres de ladite commission ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté, ou son représentant, et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

L'article L.2121-21 du CGCT permet que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. »

Aussi, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte des candidatures suivantes :

Titulaires

- M. Alain LECOINTE
- M. Dominique SIX
- M. Thierry DEVAUTOUR
- M. Elmano MARTINS
- M. Gérard LABORDERIE

Suppléants

- M. Claude BOISSON
- Mme Anne-Sophie GUICHET
- M. Marcel MOINARD
- Mme Sonia LUSSIEZ
- M. Olivier d'ARAUJO

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C11-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Procéder à la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

Sont élus :

en qualité de Titulaires :

- M. Alain LECOINTE
- M. Dominique SIX
- M. Thierry DEVAUTOUR
- M. Elmano MARTINS
- M. Gérard LABORDERIE

en qualité de Suppléants :

- M. Claude BOISSON
- Mme Anne-Sophie GUICHET
- M. Marcel MOINARD
- Mme Sonia LUSSIEZ
- M. Olivier d'ARAUJO

Motion adoptée par 79 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3.

Pour : 79

Contre : 0

Abstentions : 3

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C11-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C12-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 JUILLET 2020

ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 qui dispose que « les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. »

Cette commission examine chaque année les rapports sur le prix et la qualité de services publics ainsi que les services que la CAN gère en régie à autonomie financière ou dont elle a délégué la gestion à un tiers. Il s'agit aujourd'hui des thématiques suivantes :

- Assainissement,
- Prix et qualité du service public d'eau potable,
- Mobilité Transports urbains,
- Energies renouvelables,
- Tourisme (EPIC)

Elle donne par ailleurs son avis sur tout projet de délégation de service public, avant que l'organe délibérant se prononce et sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie.

Elle est composée de membres du conseil d'Agglomération désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de représentants d'associations ou organismes locaux d'usagers.

La commission peut aussi, sur proposition de son Président, inviter toute personne dont l'audition lui paraît utile pour participer à ses travaux. Cette commission est présidée de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais qui peut en déléguer la présidence par arrêté.

Il est ainsi proposé de désigner au titre des membres du Conseil d'Agglomération, dans le respect des principes de la représentation proportionnelle, en plus du Président Jérôme BALOGÉ, membre de droit ou de son représentant désigné par arrêté :

- 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants
 - M. Elmano MARTINS
 - M. Alain LECOINTE
 - M. Thierry DEVAUTOUR
 - M. Alain CHAUFFIER
 - Mme Séverine VACHON
 - Mme Elisabeth MAILLARD
 - M. Dominique SIX
 - M. Olivier d'ARAUJO
- Supplémentaire : M. Marcel MOINARD
- Supplémentaire : Mme Anne-Sophie GUICHET
- Supplémentaire : M. Philippe MOREAU
- Supplémentaire : M. Jean-Pierre DIGET
- Supplémentaire : Mme Lucy MOREAU
- Supplémentaire : M. Alain CANTEAU
- Supplémentaire : Mme Marie-Christelle BOUCHERY
- Supplémentaire : M. François GIBERT

Accusé de réception en préfecture
 07/2020/00717-20200717-C12-07-2020-DE
 Date de télétransmission : 24/07/2020
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Il est proposé de désigner les associations locales suivantes :

- Un représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement
- Un représentant du Centre Régional des Energies Renouvelables
- Un représentant de la Fédération des Usagers des Transports 79
- Un représentant de la Fédération des Transports de Voyageurs 79
- Un représentant de l'Agence Départementale du Tourisme 79
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux Sèvres
- Un représentant de la Chambre de Métier et d'Artisanat
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture
- Un représentant de Bessines Forum Sud (Association des commerçants de la Zone de la Mude)
- Un représentant de l'Association des commerçants de l'Espace Mendès France
- Un représentant de l'association UFC que Choisir 79
- Un représentant de l'Association des Paralysés de France
- Un représentant du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Niortais
- Un représentant de l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC)
- Un représentant de l'Agence l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Considérant que l'article L.2121-21 du CGCT permet, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, que les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et qu'il en est donné lecture par le président ;

Aussi, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte des candidatures ci-dessus énoncées.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Procéder à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Sont élus:

- 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants
 - o M. Elmano MARTINS - Suppléant : M. Marcel MOINARD
 - o M. Alain LECOINTE - Suppléant : Mme Anne-Sophie GUICHET
 - o M. Thierry DEVAUTOUR - Suppléant : M. Philippe MAUFFREY
 - o M. Alain CHAUFFIER - Suppléant : M. Jean-Pierre DIGET
 - o Mme Séverine VACHON - Suppléant : Mme Lucy MOREAU
 - o Mme Elisabeth MAILLARD - Suppléant : M. Alain CANTEAU
 - o M. Dominique SIX - Suppléant : Mme Marie-Christelle BOUCHERY
 - o M. Olivier d'ARAUJO - Suppléant : M. François GIBERT

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C12-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est proposé de désigner les associations locales suivantes :

- Un représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement
 - Un représentant du Centre Régional des Energies Renouvelables
 - Un représentant de la Fédération des Usagers des Transports 79
 - Un représentant de la Fédération des Transports de Voyageurs 79
 - Un représentant de l'Agence Départementale du Tourisme 79
 - Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux Sèvres
 - Un représentant de la Chambre de Métier et d'Artisanat
 - Un représentant de la Chambre d'Agriculture
 - Un représentant de Bessines Forum Sud (Association des commerçants de la Zone de la Mude)
 - Un représentant de l'Association des commerçants de l'Espace Mendès France
 - Un représentant de l'association UFC que Choisir 79
 - Un représentant de l'Association des Paralysés de France
 - Un représentant du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Niortais
 - Un représentant de l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC)
 - Un représentant de l'Agence l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
 - Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais, présidée par le Président ou son représentant à 8 membres du Conseil d'Agglomération et aux associations locales susvisées ;
- Déléguer au président la saisine de la commission consultative des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création de régie à autonomie financière, de délégation de service public et de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C12-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – LIEUX DE REUNION DES CONSEILS D'AGGLOMERATION

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C13-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – LIEUX DE REUNION DES CONSEILS D'AGGLOMERATION

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais par fusion entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Communauté de Communes de Plaine de Courance avec extension à la commune de Germond Rouvre,

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivité Territoriales selon lequel « l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres »,

Considérant que l'EPCI emporte nécessité d'une nouvelle délibération pour désigner les salles dans lesquelles l'assemblée délibérante pourra délibérer,

Il est proposé de soumettre la liste suivante des salles dans lesquelles pourront se dérouler les Conseils d'Agglomération :

- L'Espace Tartalin à Aiffres,
- La salle des Fêtes de Beauvoir sur Niort,
- La salle des Fêtes de Chauray,
- La salle des Fêtes de Coulon,
- La salle La Baratte d'Echiré,
- La salle des Fêtes d'Epannes,
- La salle polyvalente de Fors,
- La salle La Chabotte de Frontenay-Rohan-Rohan,
- La salle polyvalente de Magné,
- La salle des Fêtes de Mauzé-Sur-le-Mignon,
- Le Centre de Rencontre de Noron à Niort,
- La salle du Château de la Voûte de Prahecq
- La salle des Fêtes de Saint-Hilaire-la-Palud,
- La salle polyvalente de Saint-Rémy,
- La salle polyvalente de l'Espace des Moulins de Saint-Symphorien,
- La salle des Fêtes de Vallans
- La salle des Fêtes de Villiers-en-Plaine,
- La salle polyvalente de Vouillé.
- Le siège social de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Par ailleurs il est précisé que les salles des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Niortais, sont mises à disposition de l'EPCI, à titre gratuit, le temps de la séance du conseil d'agglomération.

La commune se charge d'installer le mobilier nécessaire à l'organisation de la réunion.

Accusé de réception en préfecture 014 200041919-2020-07-13-013-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les salles mentionnées dans la liste ci-dessus comme lieux de réunions des conseils d'agglomération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C13-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE, DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES ET DE LA SOCIETE ANONYME HLM IAA

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C14-07-2020B-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE, DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES ET DE LA SOCIETE ANONYME HLM IAA

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu l'article L.1524.5 du CGCT relatif aux Sociétés d'Economie Mixte (SEM) Locales qui prévoit que tout groupement de collectivités territoriales actionnaires a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée et que le nombre de sièges est fixé par les statuts ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

L'article L.2121-21 du CGCT permet que « lorsqu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. »

Vu les statuts des SEM dont la Communauté d'Agglomération du Niortais est actionnaire ;

Vu les statuts des SPL dont la Communauté d'Agglomération du Niortais est actionnaire ;

Vu les statuts de la SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement dont la Communauté d'Agglomération du Niortais est actionnaire ;

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C14-07-2020B-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des SEM, SPL et la SA HLM IAA conformément au tableau ci-annexé ;
- Autoriser les élus désignés à accepter, en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais, tous mandats éventuels qui pourraient leur être confiés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C14-07-2020B-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – MODIFICATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C15-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – MODIFICATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Niort Agglo a été adopté le 10 février 2020, avec un objectif de neutralité carbone en 2050.

Pour engager le territoire dans une trajectoire bas carbone, le développement des énergies renouvelables représente un axe important pour atteindre nos objectifs. Niort Agglo dispose depuis plusieurs années d'une régie Energies Renouvelables pour équiper et exploiter plusieurs équipements communautaires en ENR.

L'énergie photovoltaïque présente de nombreux avantages :

- Il s'agit d'une énergie de flux, basée sur l'énergie solaire, produite localement qui peut être soit autoconsommée, soit injectée dans le réseau d'électricité.
- Elle contribue à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, contrairement aux énergies fossiles.
- Elle participe à la création d'emplois dans le cadre de la transition environnementale.
- Enfin, elle représente un potentiel important sur de nombreux projets, qu'il convient de mobiliser lorsque les conditions sont réunies.

L'activité de production et de revente d'électricité portée par une collectivité est constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC). Aussi, Niort Agglo dispose, pour ses bâtiments communautaires équipés de panneaux photovoltaïques, d'une régie à autonomie financière, dite « Régie Energies renouvelables », créée en 2014. Ce mode de gestion permet en effet de maintenir le service intégré à ceux de Niort Agglo tout en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe distinct. Ce service a également valeur d'exemplarité pour marquer l'engagement de la collectivité au travers de l'exploitation en direct des équipements publics communautaires.

La régie Energies renouvelables dispose d'un conseil d'exploitation dont les règles générales d'organisation et de fonctionnement sont définies par statut.

Depuis 2014, le conseil d'exploitation est composé d'un représentant par commune, chaque conseil municipal désignant en son sein son représentant.

Il est à noter que ce représentant siège également au Réseau Développement Durable des communes, espace d'échange autour des problématiques de la transition environnementale.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les modalités de désignation des représentants du Conseil d'exploitation de la Régie Energies renouvelables de Niort Agglo, sur la base d'un représentant par commune.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C15-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C15-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "SERVICE DES EAUX DU VIVIER"

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C16-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "SERVICE DES EAUX DU VIVIER"

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.1412-1, L.1413-1, L.2221-1 et suivants ; R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article R.2221-5 du CGCT qui dispose que « les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal (transposé aux EPCI) », sur proposition du Président ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du Niortais en date du 23 décembre 2019 créant la régie SEV et approuvant ses statuts ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 juillet 2020 ;

Suite au renouvellement général des conseillers communautaires, il convient de fixer les désignations dans les instances internes, et spécifiquement en l'espèce, le conseil d'exploitation de la régie du SEV ;

Les statuts de la régie en vigueur actuellement prévoient la désignation de 12 élus communautaires et d'un représentant de la société civile au sein du conseil d'exploitation.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner 12 élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais et un représentant de la société civile au sein du conseil d'exploitation de la régie SEV, conformément au tableau annexé à la présente.

Motion adoptée par 80 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2.

Pour : 80
Contre : 0
Abstentions : 2
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C16-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Jérôme BALOGE

Président

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE ET DESIGNATION DES DELEGUES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C17-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE ET DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5711-1 à L.5711-5, R.5711-1 à R.5711-5, L.5211-1 et suivants, L.5212-1 et suivants ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1, L.211-7, L.212-4, L.566-1 et suivants ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 56 et 59 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 76 ;

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu les délibérations de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 28 janvier 2019 relatives d'une part à la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise et d'autre part à la désignation des délégués dans le futur syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2019 portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu les arrêtés préfectoraux portant dissolution au 31 décembre 2019 des syndicats mixtes fermés suivants, membres du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise :

- SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Autize-Egray);
- SYRLA (SYndicat mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents);
- S3R (Syndicat des 3 Rivières – Guirande, Courance, Mignon) ;

Vu la délibération n°22 du 10 janvier 2020 du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise portant modification de ses statuts ;

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) créé le 1^{er} janvier 2020 était un syndicat mixte ouvert composé de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre adhérant pour leurs communes non couvertes par un syndicat GEMAPI et de 3 syndicats de rivière, auxquels adhéraient 2 autres EPCI FP, la Communauté de Communes Aunis Sud au S3R et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au SYRLA ;

Accusé de réception en préfecture 87920 - 31720 - 2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception en préfecture : 24/07/2020

Considérant la dissolution des 3 syndicats de rivière à compter de la date de création du SMBVSN et la nouvelle composition afférente dudit syndicat avec les 6 EPCI FP adhérentes et les 2 EPCI FP qui avaient transféré leur compétence à un syndicat de rivière dissout, le SMBVSN n'étant plus composé que d'EPCI FP, il devient un syndicat mixte fermé regroupant les 8 intercommunalités suivantes :

En Deux-Sèvres :

- Communauté de Communes Mellois en Poitou ;
- Communauté de Communes Val de Gâtine ;
- Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- Communauté de Communes Parthenay Gâtine ;
- Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ;

En Charente-Maritime :

- Val de Saintonge Communauté ;
- Communauté de Communes Aunis Atlantique ;
- Communauté de Communes Aunis Sud

Considérant la délibération du comité syndical du SMBVSN du 10 janvier 2020 relative aux modifications statutaires à apporter pour prendre en compte cette transformation juridique en syndicat mixte fermé avec la réécriture du préambule et des articles 1, 2, 4 et 5 ; Cette révision des statuts ayant aussi permis d'actualiser les articles 10 (commissions géographiques : ajout de la Vendée à l'Autize et rattachement de l'Egray à la Sèvre Niortaise amont, au Lambon et au Chambon) et 11 (Financement : Suppression du paragraphe consacré à l'année 2019) et de supprimer le 17 (désormais sans objet) ; Les autres articles restant inchangés. ;

Considérant parallèlement que les EPCI FP doivent procéder à la désignation de leurs délégués au comité syndical du nouveau syndicat mixte fermé ;

Considérant que la composition du comité syndical regroupant les 8 EPCI FP est fixée à un total de 19 délégués titulaires et douze suppléants, dont, respectivement neuf et quatre pour la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Le Président invite le conseil d'agglomération à désigner ses délégués (9 Titulaires et 4 suppléants)

Il est proposé de désigner en tant que membres :

- Titulaires :

M. Elmano MARTINS
M. Marcel MOINARD
M. Florent SIMMONET
M. Thierry DEVAUTOUR
M. Philippe LEYSSENE
Mme Marie Christelle BOUCHERY
M. Florent JARRIAULT
M. Jean-Michel BEAUDIC
Mme Anne-Sophie GUICHET

- Suppléants :

M. Gérard LABORDERIE
M. Michel PAILLEY
Mme Noëlle ROUSSEAU
M. Patrice VIAUD

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C17-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise joints à la présente délibération ;

- Désigner ses délégués au comité syndical du SMBVSN, à savoir :

Titulaires :

M. Elmano MARTINS
M. Marcel MOINARD
M. Florent SIMMONET
M. Thierry DEVAUTOUR
M. Philippe LEYSSENE
Mme Marie Christelle BOUCHERY
M. Florent JARRIAULT
M. Jean-Michel BEAUDIC
Mme Anne-Sophie GUICHET

Suppléants :

M. Gérard LABORDERIE
M. Michel PAILLEY
Mme Noëlle ROUSSEAU
M. Patrice VIAUD

- Autoriser le Président, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C17-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C18-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 juillet 2020 ;

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de fixer les désignations dans les organismes extérieurs, et spécifiquement en l'espèce, l'EPIC Office de tourisme Niort Marais Poitevin ;

Les statuts de l'EPIC en vigueur actuellement prévoient la composition du collège des élus communautaires selon la répartition suivante :

Titulaires :

- Niort : 5 postes
- Nord : 3 postes à choisir parmi les communes suivantes :
Echiré / Sciecq / Saint Gelais / Villiers en Plaine / Germond Rouvre / Saint Maxire / Saint Rémy
- Pôle urbain : 2 postes à choisir parmi les communes suivantes :
Aiffres / Vouillé / Chauray / Bessines
- Marais poitevin : 5 postes à choisir parmi les communes suivantes :
Coulon / Magné / Sansais la Garette / Saint Hilaire la Palud / Saint Georges de Rex / Amuré / Arçais / Le Vanneau Irleau / Le Bourdet
- Sud : 4 postes à choisir parmi les communes suivantes :
Mauzé sur le Mignon / Val du Mignon / Vallans / Frontenay Rohan Rohan / Epannes / Granzay Gript / Prin Deyrançon / La Rothenard / Saint Symphorien /
- Plaine de Courance : 3 postes à choisir parmi les communes suivantes :
Prahecq / Beauvoir sur Niort / La Foye Monjault / Marigny / Brulain / Juscorps / Saint Roman des Champs / Saint Martin de Bernegoue / Fors / Plaine d'Argenson

Suppléants : autant que de titulaires et selon une répartition territoriale identique

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C18-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Les autres collèges, membres socio-professionnels et personnes qualifiées, seront désignés ultérieurement, respectivement par une nouvelle délibération du Conseil d'agglomération et par un arrêté du Président, conformément aux statuts de l'EPIC.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme Niort Marais Poitevin conformément au tableau ci-annexé, et selon la répartition susvisée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C18-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES SYNDICATS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C19-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES SYNDICATS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 juillet 2020 ;

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de fixer les désignations dans les organismes extérieurs, et spécifiquement en l'espèce, les syndicats.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des syndicats conformément au tableau ci-annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture 07-2006413-20200717-C19-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES ASSOCIATIONS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C20-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES ASSOCIATIONS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 juillet 2020 ;

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de fixer les désignations dans les organismes extérieurs, et spécifiquement en l'espèce, les associations.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des associations conformément au tableau ci-annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture 07/2006413-20200717-C20-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES COMITES ET COMMISSIONS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C21-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES COMITES ET COMMISSIONS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 juillet 2020 ;

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de fixer les désignations dans les organismes extérieurs, et spécifiquement en l'espèce, les Comités et Commissions.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des Comités et Commissions conformément au tableau ci-annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C21-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C22-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 juillet 2020 ;

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de fixer les désignations dans les organismes extérieurs, et spécifiquement en l'espèce, les établissements publics.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des établissements publics conformément au tableau ci-annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture 07/02006413-20200717-C22-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES COLLEGES ET LYCEES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C23-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DES COLLEGES ET LYCEES

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 juillet 2020 ;

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de fixer les désignations dans les organismes extérieurs, et spécifiquement en l'espèce, les collèges et lycées.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des collèges et lycées conformément au tableau ci-annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C23-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SYNDICAT MIXTE "SIEDS" ET DESIGNATION DE SES REPRESENTANTS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C24-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

**DIRECTION GENERALE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
AU SYNDICAT MIXTE "SIEDS" ET DESIGNATION DE SES REPRESENTANTS**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu les articles L.5211-17 et L.5211-20 ainsi que les articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu la délibération n°19-06-03 C-14-146 en date du 3 juin 2019 du comité syndical du SIEDS approuvant la modification des statuts ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°79-2020-05-26-003 du 26 mai 2020 portant modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du Niortais n°c01-09-2019 en date du 23 septembre 2019 portant modification de ses statuts, et ajoutant notamment la compétence création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Niortais insérant notamment la compétence susvisée ;

Considérant que le SIEDS a adopté une modification de ses statuts pour insérer une nouvelle compétence statutaire en matière d'infrastructures de charge et adapter les règles relatives à l'exercice de ses compétences en devenant syndicat mixte ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au SIEDS au titre de l'exercice de cette compétence apparaît pertinente tant au regard de l'effet de mutualisation induit par l'intervention d'un Syndicat d'échelle départementale que de l'expertise de celui-ci en matière d'énergie,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C24-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adhérer au syndicat mixte « SIEDS » au titre de la compétence infrastructures de charge, et d'approuver les statuts figurant en annexe ;
- Désigner 11 élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein de l'assemblée générale, dont 5 membres élus siégeant au comité syndical, conformément au tableau annexé à la présente.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (M. Jérôme BALOGE)

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C24-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SEMIE - PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATION DEFINITIVE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE AQUITAINE

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C25-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SEMIE - PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATION DEFINITIVE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

La Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine a arrêté le 17 juin 2020 le rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la société d'économie mixte immobilière et économique (SEMIE).

La Communauté d'agglomération du Niortais est entrée au capital de cette structure par délibération du 18 novembre 2019, et est donc à ce titre destinataire du rapport susvisé.

Conformément au code des juridictions financières, il appartient à l'exécutif d'un établissement public de coopération intercommunale actionnaire d'une SEM de communiquer le rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante lors de sa réunion la plus proche. Cette communication doit donner lieu à un débat.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Prendre acte, après en avoir débattu, des observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant les comptes et la gestion de la SEMIE.

Le conseil prend acte de cette délibération.

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C25-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ADT ET POLITIQUES PUBLIQUES – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 ET 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN POUR SON PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG (TRANCHES 2 ET 3)

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C26-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

ADT ET POLITIQUES PUBLIQUES – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 ET 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN POUR SON PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG (TRANCHES 2 ET 3)

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu l'article L5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 12 mars 2018 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2018-2020,

Vu la délibération du 23 mai 2019 de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan sollicitant les PACT 2016-2018 et 2018-2020 pour le projet d'aménagement de la traversée du bourg (tranches 1 et 2),

Vu la délibération du 11 décembre 2019 de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan sollicitant le PACT 2018-2020 pour le projet d'aménagement de la traversée du bourg (tranches 3 et 4),

La commune de Frontenay-Rohan-Rohan a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 60 000 euros au titre du PACT 2018-2020 pour son projet d'aménagement de traversée du bourg (phases 3 et 4).

Le coût total prévisionnel retenu des travaux s'élève à 639 603,80 euros Hors Taxe comprenant un autofinancement communal de 135 742,75 euros.

La commune de Frontenay-Rohan-Rohan s'est engagée dans un projet global de rénovation du centre-ville. Il s'agit de transformer l'image et l'usage de la traversée du bourg et la rénovation porte sur les cheminements piétons et les aménagements de la circulation des véhicules traversant la ville. La première phase a fait l'objet d'une demande au titre du PACT en novembre 2019 qui concernait la rue de la Grande Fontaine à la rue Pasteur et la rue Pasteur à la rue de la Croix Blanche.

Une seconde tranche de travaux (tranches 2 et 3) fait l'objet de la présente demande de PACT. Les travaux concernent les travaux d'effacement de réseaux et de voirie de la rue des Imonets à la rue Bief Chabot et de la Rue de la Grande Fontaine à la rue Bief Chabot.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT 2018-2020, aux enjeux d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements et aux enjeux d'un territoire en mutation.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C26-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 60 000 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C26-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NIORT POUR SON OPERATION DE REQUALIFICATION DU MOULIN DU ROC - SCENE NATIONALE

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C28-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

**OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE
AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA
COMMUNE DE NIORT POUR SON OPERATION DE REQUALIFICATION DU MOULIN DU ROC -
SCENE NATIONALE**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu l'article L .5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 11 mars 2019 de la commune de Niort sollicitant le PACT 2018-2020 pour son opération de requalification du Moulin du Roc – Scène Nationale,

La commune de Niort a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 200 000 euros au titre du PACT 2018-2020 pour son opération de requalification du Moulin du Roc – Scène Nationale.

Le coût total prévisionnel retenu des travaux s'élève à 900 000 euros Hors Taxe comprenant un autofinancement communal de 220 000 euros.

L'opération consiste à faire évoluer le bâtiment du Moulin du Roc – Scène Nationale sur le plan esthétique et fonctionnel en améliorant les conditions d'accueil des usagers et en procédant à une mise en conformité des normes d'accessibilité.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT 2018-2020 aux enjeux d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements, aux enjeux d'un territoire soucieux d'une offre culturelle et touristique diversifiée et de qualité et aux enjeux d'un territoire en mutation.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C28-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 200 000 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Niort,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C28-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

FINANCES ET FISCALITE – GESTION DES EMPRUNTS : DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2020

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C29-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

FINANCES ET FISCALITE – GESTION DES EMPRUNTS : DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2020

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L.2122-22 et L.5211-10 donnant délégation au Président pour négocier et signer des contrats de prêts et de lignes de trésorerie dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets, également pour négocier et signer des contrats de couverture de risques des taux d'intérêt,

Vu le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif aux conditions d'emprunt des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'arrêté NOR COTB1030455A du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 et son annexe 5,

Vu les dispositions de l'arrêté NOR COTB1030529A du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 et son annexe 1,

Vu les dispositions de la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

Considérant l'obligation réglementaire de préciser le contenu de la délégation de l'exécutif en matière de gestion des emprunts et de définir les orientations pour l'année 2020,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais entend définir une politique d'endettement garantissant la connaissance à court et moyen terme du profil et du coût de la dette,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- **Autoriser le Président à contracter une ligne de trésorerie** d'un montant maximum de 10 M€ par budget si le besoin était avéré ;
- **Approuver les principes et les modalités exposés ci-après de la délégation au Président en matière de gestion de la dette en 2020 :**

Le Président de la Communauté d'Agglomération, au titre de l'année 2020, a délégué son pouvoir à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C29-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Le montant emprunté ne pourra dépasser celui inscrit au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Au-delà des taux fixes, les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- l'EONIA (ce taux est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque Centrale Européenne) ;
- l'EURIBOR (taux désignant le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois) ;
- le Livret A (livret d'épargne réglementé créé en 1818. Les fonds collectés par le livret A sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général, notamment le logement social).

L'amortissement, modifiable en cours de vie du contrat, pourra être progressif, constant, ligne à ligne, avec différé partiel ; une option de remboursement temporaire infra-annuelle pourra être inscrite dans le contrat.

Des indemnités ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers aussi bien que reçues par la collectivité.

3) Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Concernant les produits de financement, le Conseil d'Agglomération autorise le Président à :

- effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- définir le type d'amortissement,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations,
- demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),
- procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
 - de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - d'allonger la durée du prêt,
 - de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la C.A.N,
 - d'intégrer, totalement ou partiellement, l'indemnité de remboursement anticipé dans le nouvel encours (capital),
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C29-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

4) Obligation du Président d'informer le Conseil d'Agglomération :

Le Bureau et le Conseil d'Agglomération seront informés des actions entreprises sur les emprunts :

Le Conseil d'Agglomération sera tenu informé des emprunts et contrats de couverture contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT :

- après chaque contrat ou avenant conclu, le type d'opération concernée sera présenté lors de la séance du Conseil d'Agglomération le plus proche suivant la prise de décision ;
- un rapport annuel détaillera les principales caractéristiques de la dette, le contenu des opérations traitées ainsi que les grandes actions de la gestion de la dette.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C29-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

FINANCES ET FISCALITE – ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE AJUSTEE 2020

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C30-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 JUILLET 2020

FINANCES ET FISCALITE – ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE AJUSTÉE 2020

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, modifié par décret n°2013-463 du 3 juin 2013 – art.1 ;

Vu la loi de Finances rectificative 2014 n°2014-1655 du 29 décembre 2014 et notamment son article 34 modifiant les modalités de révision des attributions de compensation ;

Vu la délibération du 16 décembre 2019 relative aux montants prévisionnels des attributions communautaires 2020 ;

Vu la délibération du 20 janvier 2020 relative aux montants ajustés des attributions communautaires 2020 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux approuvant, à la majorité qualifiée, le rapport de la CLECT du 6 janvier 2020 ;

Considérant

- Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées adopté le 6 janvier 2020 et notifié aux communes, proposant :
 - o L'évaluation des charges liées au transfert du contingent incendie versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours par les communes, au 1^{er} janvier 2020 ;
- Le rapport de la CLECT approuvé à la majorité qualifiée des communes, soit la moitié des communes représentant les 2/3 de la population, soit les 2/3 des communes représentant la moitié de la population. La majorité qualifiée a été obtenue (cf. annexe 1 recensant les délibérations communales reçues) ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter les montants ajustés des attributions communautaires pour l'année 2020 conformément au rapport de la CLECT du 6 janvier 2020 et au tableau ci-annexé (annexe 2). Ces montants seront ajustés, en cas d'éléments nouveaux évalués par la CLECT et validés par les conseils municipaux ;

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C30-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

- Approuver le versement du solde des attributions communautaires positives, par acompte mensuel ;
- Approuver le montant à verser par la commune de Coulon qui s'élève à 16 766 € au titre de son attribution communautaire négative ;
- Approuver le montant à verser par la commune de Villiers en Plaine qui s'élève à 278 € au titre de son attribution communautaire négative.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C30-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

FINANCES ET FISCALITE – CFE - DEGREVEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES LES PLUS IMPACTEES PAR LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C32-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

FINANCES ET FISCALITE – CFE - DEGREVEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES LES PLUS IMPACTEES PAR LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le 3^{ème} projet de loi de finances rectificative pour l'année 2020, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, d'instaurer uniquement pour l'année 2020 un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des petites et moyennes entreprises des secteurs particulièrement impactés par la crise sanitaire de la Covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 juin 2020 prévoyant un dispositif global de soutien à l'économie du territoire d'un montant de 3 M€ ;

La disposition du projet de loi de finances rectificative s'applique aux entreprises qui ont réalisé, au cours de la période de référence prévue à l'article 1467 A du Code général des impôts, un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 150 millions d'euros, éventuellement corrigé pour correspondre à une année pleine. Ce sont les secteurs principalement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, de l'événementiel qui sont concernés.

Ainsi, pour chaque contribuable, le dégrèvement des 2/3 de CFE accordé au titre de l'année 2020 est pris en charge par l'Etat à hauteur de 50%.

Cette proposition s'intègre au fonds de soutien accordé aux entreprises de proximité par la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 juin 2020, dont l'objectif est de soutenir la trésorerie des entreprises les plus touchées par la crise sanitaire et d'accompagner leur reprise d'activité sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C32-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider d'instaurer, au titre de l'année 2020, un dégrèvement des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises en faveur des petites et moyennes entreprises relevant des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire du Covid-19, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais sous réserve de l'approbation du projet de loi de Finances rectificative précité.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C32-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION POUR LA MUTUALISATION DU CABINET DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET DU MAIRE DE LA VILLE DE NIORT

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C35-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION POUR LA MUTUALISATION DU CABINET DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET DU MAIRE DE LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Les évolutions législatives et règlementaires de la réforme territoriale ont depuis quelques années mis en avant des outils nouveaux destinés à renforcer les possibilités de synergies entre les groupements et leurs communes membres.

Ces démarches dites de « mutualisation » rentrent dans des objectifs de partage de compétences et de savoir-faire dans un contexte de restriction des finances publiques.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est engagée, depuis 2014, dans l'élaboration d'un schéma de mutualisation.

Dans l'objectif de répondre aux enjeux défendus dans ce document, la Communauté d'Agglomération et la Ville ont mis en place, à la demande du Président Maire, un cabinet commun, qu'il convient, aujourd'hui, de renouveler pour le nouveau mandat.

Ce dernier sera composé :

- D'un Directeur de cabinet et d'une collaboratrice de cabinet, recrutés par la Communauté d'Agglomération à temps plein
- De trois collaborateurs de cabinet recrutés par la Ville de Niort à temps plein,

La convention jointe en annexe vise à définir les modalités de gestion de ce cabinet commun.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention de mutualisation du Cabinet ci-jointe, à souscrire avec la ville de Niort,
- Autoriser le Président à la signer.

Motion adoptée par 81 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
0752000131-20200717-C35-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Président

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

TOURISME – REPORT DU REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR POUR LES HEBERGEURS RELEVANT DU REGIME REEL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C46-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

FINANCES ET FISCALITE – REPORT DU REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR POUR LES HEBERGEURS RELEVANT DU REGIME REEL

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

Vu le Code du tourisme et notamment les articles L.422-3 et suivants ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 23 septembre 2019 encadrant la tarification de la taxe de séjour sur le territoire de l'agglomération du Niortais,

Dans le contexte de lutte contre la propagation du COVID 19 et d'accompagnement économique pour soutenir les entreprises, Niort Agglo a informé les hébergeurs du report du recouvrement de la taxe de séjour collectée depuis le début de l'année 2020.

Il est précisé que la taxe de séjour est instaurée par délibération du Conseil d'agglomération, sur la base d'une tarification prévue dans le Code du tourisme.

En outre, il est rappelé que la taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux qui ne sont pas domiciliées dans l'hébergement proposé et ne paient pas de taxe d'habitation pour ce même logement.

Pour les hébergeurs relevant de la taxe de séjour au réel, le montant de celle-ci est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le montant de la taxe de séjour est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la catégorie de l'hébergement multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. Ainsi, la taxe de séjour est perçue par personne et par nuitée de séjour. Elle est collectée par l'hébergeur qui la reverse à la collectivité. Elle est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Accusé de réception en préfecture
N° 2020-1310-2020-0417-046-07
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

La périodicité de la déclaration de la taxe de séjour par un hébergeur de Niort Agglo est prévue selon les périodes suivantes :

- 30 avril pour les taxes collectées du 01 janvier au 31 mars
- 31 juillet pour les taxes collectées du 01 avril au 30 juin
- 31 octobre pour les taxes collectées du 01 juillet au 30 septembre
- 31 janvier pour les taxes collectées du 01 octobre au 31 décembre

Le reversement par l'hébergeur s'effectue chaque 20 du mois suivant la période de perception (20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier).

Afin de préparer la sortie de crise et la reprise des activités dans les hébergements qui accueillent des touristes, il est important d'accompagner les hébergeurs du territoire dans leur secteur particulièrement impacté par l'absence de clientèle. Il apparaît donc nécessaire de modifier le calendrier relatif au reversement de la taxe de séjour.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver, concernant le régime réel, le report au 15 octobre 2020 du reversement de la taxe de séjour collectée depuis le début de l'année 2020,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C46-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – LES LIVES SESSIONS DE NIORT NUMERIC – EVENEMENT 2020 : TARIFICATION DES PRESTATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C47-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – LES LIVES SESSIONS DE NIORT NUMERIC - EVENEMENT 2020 : TARIFICATION DES PRESTATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Sur proposition du Président,

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération du Niortais de tenir compte du contexte sanitaire, la décision de la transformation de l'évènement Niort Numeric #8 en « Les LIVES SESSIONS de NIORT NUMERIC », format 100% digital, et de le reporter aux 8, 9, 10, 11 septembre 2020 ;

Afin de permettre aux entreprises qui souhaiteront participer pour mettre en valeur leur activité, Niort Agglo a fait le choix de proposer une nouvelle tarification de ses offres pour contribuer à la relance de l'économie de son territoire.

Ainsi, la proposition de valeur qui sera faite aux entreprises sera de mettre l'accent sur leur activité et leurs produits par le biais de prises de parole, de rendez-vous d'affaires, le tout à distance.

Aussi 3 niveaux de sponsoring seront proposés aux entreprises afin de tenir compte des possibilités de prestation que Niort Agglo est en capacité d'offrir dans ce nouveau cadre d'évènement.

Ces participations incluront en contrepartie des offres différenciées selon le niveau de sponsoring (communication de la marque de l'entreprise, prises de parole, valorisation de l'activité, organisation de rendez-vous d'affaire sur mesure...).

Les tarifs sont les suivants :

- Niveau 1 : 2 000 €
- Niveau 2 : 3 500 €
- Niveau 3 : 7 000 €

Ces tarifs s'entendent nets de taxe.

Chaque partenaire bénéficiera de niveaux de prestations spécifiques adaptées au montant du sponsoring choisi.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C47-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la tarification du sponsoring proposé ci-dessus,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

François GUYON

Délégué du Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C47-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTICIPATION A LA CREATION D'UNE PLATEFORME DE COMMERCE EN LIGNE POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C48-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTICIPATION A LA CREATION D'UNE PLATEFORME DE COMMERCE EN LIGNE POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

La pandémie liée au « COVID-19 » a entraîné un ralentissement considérable de l'économie de la Région Nouvelle-Aquitaine et du territoire de Niort Agglo.

La lutte contre la propagation du virus covid-19 a limité la possibilité d'ouverture de la plupart des commerces et réglementé les déplacements de la population.

Les mesures de confinement ont entraîné de lourdes conséquences sur l'activité économique et financière de toutes les entreprises du territoire de Niort Agglo.

Face à cette situation préoccupante, Niort Agglo a décidé de réagir en urgence en mobilisant tout moyen utile pour limiter les conséquences économiques négatives sur son territoire.

Afin de soutenir les activités économiques, notamment commerciales, et leur permettre de diversifier leurs canaux de vente, Niort Agglo, sur sollicitation de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, souhaite s'associer à la création d'une plateforme de e-commerce pour les entreprises de son territoire.

Cette plateforme, dénommée « Ma Ville – Mon Shopping » permettra aux activités de vente (producteurs, commerçants, marchés, ...) de proposer en ligne leurs produits avec l'intégration de services tels que la livraison, le « click and collect » ou encore le drive.

La participation de Niort Agglo à ce dispositif est de 24 822,51 € sur un coût total d'opération de 107 000 €.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C48-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le versement de 24 822,51 €,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (M. Philippe TERRASSIN)

Romain DUPEYROU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C48-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ETUDES ET PROJETS URBAINS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION D'UNE RECYCLERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C50-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 JUILLET 2020

ETUDES ET PROJETS URBAINS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION D'UNE RECYCLERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre et au titre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté d'Agglomération du Niortais initie des actions permettant le développement du réemploi et l'augmentation des quantités de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation.

Le réemploi, la réparation et la réutilisation s'inscrivent donc pleinement dans des démarches de prévention des déchets et de consommation plus responsable en contribuant au prolongement de la durée de vie des produits.

Par ailleurs, les activités opérationnelles de réemploi sont réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification. Elles jouent un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques locales de prévention des déchets et constituent l'une des cibles prioritaires du Programme National de Prévention des Déchets (2014-2020).

Afin d'étudier l'opportunité d'implantation d'une recyclerie sur le territoire de l'agglomération, une étude de faisabilité est lancée ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage par un bureau d'études. Ce dernier devra assister et conseiller la maîtrise d'ouvrage afin de mettre en œuvre les aménagements nécessaires à l'implantation d'une recyclerie et de déterminer le lieu et le mode de gestion le plus adapté.

Cette étude, dont le montant est estimé à 40 000 € HT peut prétendre à des co-financements de l'ADEME et du Département à hauteur de 80% selon le plan de financement suivant :

DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT	
Etude de faisabilité recyclerie	40 000	Subvention ADEME	28 000
		Subvention CAP 79 (Département des Deux-Sèvres)	4 000
		Autofinancement Communauté d'Agglomération du Niortais	8 000
TOTAL HT	40 000 €	TOTAL HT	40 000 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C50-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le lancement de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Valider le plan de financement prévisionnel de l'étude,
- Autoriser le Président ou son représentant à solliciter les différents financeurs, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Dominique SIX

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C50-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

HABITAT – CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) : POURSUITE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C54-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

HABITAT – CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) : POURSUITE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), notamment ses articles L.441, L.441-1, L.441-1-5, L.441-2-3, L.441-2-6, L.441-2-8, L.441-2-9, R.441-2-10, R.441-2-15 et R.441-2-17,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, notamment son Titre III relatif à la « Réforme des procédures de demande d'un logement social pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité », et à l'élaboration d'un PPGDLSID,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment son article 111,

Vu le décret n°2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 relative à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du 14 décembre 2015 engageant la démarche d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID),

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PLH et les propositions d'évolutions du programme d'actions,

Considérant l'obligation pour la Communauté d'Agglomération du Niortais de prendre en considérations les dispositions règlementaires et législatives en vigueur dans l'exercice de sa compétence relative à l'équilibre social du logement,

A l'appui de son adhésion depuis 2011 à l'AFIPADE (Association des Fichiers Partagés de la Demande), lui permettant de bénéficier d'un fichier partagé « dématérialisé » inter-bailleurs de la demande de logement social à partir du logiciel « Imhoweb », la CAN a engagé en association avec les partenaires concernés, une démarche d'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) afin de :

- Définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes locatives sociales et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales,
- Prévoir les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social, ainsi que les fonctions assurées par l'actuel dispositif de gestion partagée de la demande.

<p>Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C54-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception en préfecture : 24/07/2020</p>

Cette démarche partenariale a ainsi permis de définir :

- L'accueil et l'information des demandeurs avec :
 - La définition d'un contenu réglementaire minimum comprenant en amont, des données sur l'offre présente dans le territoire et sur sa disponibilité et en aval, une information sur le traitement de la demande du candidat et sur son degré d'avancement,
 - Les modalités de cette information avec l'organisation d'un service d'accueil et d'information.
- La gestion partagée de la demande avec :
 - La possibilité pour le demandeur de faire enregistrer sa demande en un seul exemplaire transmis et traité par les bailleurs sociaux du secteur demandé,
 - La définition d'orientations communes d'attribution débattues sous la responsabilité de la CAN dans le cadre du PLH 2016-2021, avec notamment des indications sur le traitement des demandes prioritaires ou spécifiques (personnes âgées ou handicapées), des mutations et sur les choix de localisation offerts aux demandeurs (principe de la localisation choisie).
- Le suivi des ménages en difficultés avec comme objectif, une organisation collective des réponses à apporter aux besoins en logements ou relogements des ménages en grandes difficultés.

Cette démarche d'élaboration doit maintenant se poursuivre pour une mise en œuvre du PPGDLSID au plus tard le 1^{er} septembre 2021, afin d'intégrer notamment le décret d'application du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social, cette dernière devant constituer une aide à la décision participant à l'atteinte des objectifs mentionnés à l'article L.441 du CCH, tant pour la désignation des candidatures examinées en Commissions d'Attributions des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), que pour l'attribution des logements sociaux.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Poursuivre la procédure d'élaboration du PPGDLSID,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à associer et mobiliser à cette démarche les personnes morales et/ou les principales structures concernées (notamment les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, l'AROSH Nouvelle-Aquitaine et l'AFIPADE, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, Action Logement et les communes du territoire),
- Autoriser le Président, ou son représentant, à transmettre la délibération aux représentants de l'Etat afin d'établir le « porter à connaissance » relatif aux objectifs à prendre en compte sur le territoire en matière de gestion de la demande et d'information des demandeurs,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son animation et à bon déroulement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
20200717-C54-07-2020-DE
Christian BREMAUD
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Vice-Président Délégué

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

HABITAT – PRET A TAUX ZERO DE LA CAN : AJUSTEMENTS DES MODALITES D'INSTRUCTION DES PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C58-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

HABITAT – PRET A TAUX ZERO DE LA CAN : AJUSTEMENTS DES MODALITES D'INSTRUCTION DES PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu les délibérations du 25 janvier 2016, 30 mai 2016 et 8 avril 2019 relatives aux modalités de bonifications d'intérêts aux établissements bancaires partenaires de Prêts à taux 0% de la CAN,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PLH et les propositions d'évolutions du programme d'actions,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant les évolutions du dispositif relatif à l'accession à la propriété,

Considérant la volonté de la CAN d'améliorer les modalités d'instruction et de versement des demandes de Prêts à taux 0% jusqu'au 31 décembre 2021,

Depuis 2016, à l'appui des attestations de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) des Deux-Sèvres relatives aux conditions d'éligibilité des ménages au dispositif du Prêt à taux 0%, le Conseil d'Agglomération valide pour chaque type de Prêt à taux 0% potentiel, le montant maximum de la bonification (compensant l'absence d'intérêt pour le bénéficiaire) à verser à l'établissement bancaire partenaire.

Calculé à partir d'un taux de référence commun « swap amortissable FGAS » variable chaque trimestre, le paiement de la bonification s'effectue sur la base d'un état récapitulatif trimestriel postérieur à l'émission de chaque offre de Prêt à taux 0%, suite à l'acceptation par le bénéficiaire. Puis le déblocage des fonds se fait quatre à six mois après la délibération du Conseil d'Agglomération.

Depuis 2016, les éléments contextuels exposés ci-dessus, font apparaître aujourd'hui une différence entre les engagements pluriannuels et les mandatements de 100 0000 € environ.

Afin de pouvoir mobiliser ce montant sans augmentation des crédits initiaux attribués, il est proposé :

- De procéder au réajustement pour chaque type de Prêt à taux 0% ayant fait l'objet d'un versement de bonification aux établissements bancaires partenaires depuis 2016,
- D'appliquer ce principe de réajustement pour chaque type de Prêt à taux 0% accordé jusqu'au 31 décembre 2021, pour un juste usage des crédits dans la période du PLH actuel.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C58-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la mise en place d'un principe de réajustement pour chaque type de Prêt à taux 0% ayant fait l'objet d'un versement de bonification aux établissements bancaires partenaires depuis 2016, et l'application de ce principe jusqu'au 31 décembre 2021,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre, au bon déroulement, à l'animation et au suivi de ce dispositif relatif à l'accession à la propriété.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C58-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

**DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS**

**CESSATION DE FONCTIONS DE 2 MANDATAIRES SUPPLEANTS ET 1 MANDATAIRE
POUR LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE DE CHAMPOMMIER DE NIORT**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Niortais ;

Vu l'arrêté de délégation de signature accordée à la Direction générale de la CAN en date du 19 octobre 2017 ;

Vu les décisions n° 29/2014, n° 2/2015, n° 42/2015 et n° 49/2018 portant création et modification de la régie de la piscine de champommier de Niort ;

Vu les décisions n° 104/2014, n° 14/2018, n° 35/2019 et n° 45/2019 portant nomination de Mesdames Marie-Françoise TILLIE et Nadine LEPINE mandataires suppléantes et Monsieur Loïc PAYELLE mandataire et mandataire suppléant de la régie de la piscine de champommier de Niort ;

Vu l'avis conforme de la Trésorerie de Niort Sèvre Municipale et Amendes en date du 25 FEV. 2020 ;

Considérant la nécessité pour la communauté d'Agglomération du Niortais de mettre fin aux fonctions du mandataire et mandataires suppléants en raison de fins de contrat et changement de service de la régie de la piscine de champommier de Niort ;

DECIDE

Article 1 -

De mettre fin aux fonctions de :

- Marie-Françoise TILLIE mandataire suppléant au 1^{er} décembre 2019 pour changement de service,
- Nadine LEPINE mandataire suppléant au 16 septembre 2018 pour fin de contrat,
- Loïc PAYELLE mandataire et mandataire suppléant au 6 septembre 2019 pour fin de contrat.

Article 2

-Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et le chef de service Comptable de la Trésorerie de Niort Sèvre Municipale et Amendes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil d'Agglomération du Niortais lors de sa prochaine séance.

Fait à Niort, le 10 MARS 2020

**Pour Le Président et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint**



Frédéric PLANCHAUD

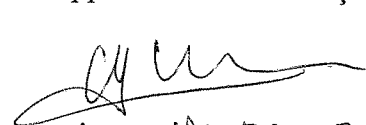
Mention manuscrite * vu pour acceptation
Niort, le 12/03/2020

Le régisseur intérimaire : Doriane GAUTRON


*vu pour acceptation

Mention manuscrite * vu pour acceptation
Niort, le 12.03.2020

Le mandataire suppléant : Marie-Françoise TILLIE


*vu pour acceptation vu pour acceptation

NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT

**POUR LA REGIE DE RECETTES
DE LA PISCINE JEAN THEBAULT A MAGNE**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Niortais ;

Vu l'arrêté de délégation de signature accordée à la Direction générale de la CAN en date du 19 octobre 2017 ;

Vu la délibération C26-05-2018 du 28 mai 2018 accordant une indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et de recettes conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Vu les décisions n° 73/2014, n° 3/2015, n° 13/2015, n° 13/2016, n° 21/2017, 16/2018 et 22/2019 portant création et modification de la régie de recettes pour la piscine de Magné ;

Vu la décision n° 15/2016 portant nomination de Doriane GAUTRON régisseur ;

Vu l'avis conforme de la Trésorerie de Niort Sèvre Municipale et amendes en date du **29 MAI 2020** ;

Considérant la nécessité pour la communauté d'Agglomération du Niortais de nommer un mandataire suppléant en raison de la réorganisation du service ;

DECIDE

Article 1 -

De nommer, du 2/06/2020 au 17/10/2020 :

- Madame Floriane LOMBARD, mandataire suppléant de la régie de recettes de la piscine de Magné, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci et les décisions modificatives y afférentes

Article 2 -

Madame Floriane LOMBARD mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité en fonction de la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 3 -

Le mandataire suppléant est conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'il a reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il a éventuellement effectués.

Article 4 -

Le mandataire suppléant ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 5 -

Le mandataire suppléant est tenu de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 6 -

Le mandataire suppléant est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Article 7 -

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et le chef de service Comptable de la Trésorerie de Niort Sèvre Municipale et Amendes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil d'Agglomération du Niortais lors de sa prochaine séance.

Fait à Niort, le 02 JUN 2020

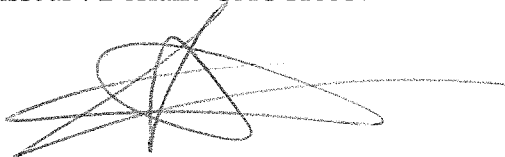
**Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint**



Frédéric PLANCHAUD

Mention manuscrite * : vu pour acceptation...

.....
Niort, le 10.06.2020
Le régisseur : Doriane GAUTRON



* vu pour acceptation

Mention manuscrite * : vu pour acceptation...

.....
Niort, le 11.06.2020.....
Le mandataire suppléant : Floriane LOMBARD



* vu pour acceptation



NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT
POUR LA REGIE DE RECETTES
DE LA PISCINE DE CHAMPOMMIER A NIORT

Le Président de la Communauté d'agglomération du Niortais ;

Vu l'arrêté de délégation de signature accordée à la Direction générale de la CAN en date du 19 octobre 2017 ;

Vu la délibération C26-05-2018 du 28 mai 2018 accordant une indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et de recettes conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Vu les décisions n° 29/2014, n° 2/2015, n° 42/2015 et n° 49/2018 portant création et modification d'une régie de recettes pour la piscine de champommier à Niort ;

Vu la décision n° 4/2020 portant nomination de Madame Doriane GAUTRON, régisseur intérimaire de la régie de recettes de la piscine de Champommier à Niort ;

Vu l'avis conforme de la Trésorerie de Niort Sèvre Municipale et amendes en date du ...05 JUIN 2020;

Considérant la nécessité pour la communauté d'Agglomération du Niortais de nommer un mandataire suppléant en raison de la réorganisation du service ;

DECIDE

Article 1 -

De nommer, du 8/06/2020 au 19/10/2020 :

- Madame Romane CHIQUET mandataire suppléant

de la régie de recettes de la piscine de Champommier, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci et les décisions modificatives y afférentes

Article 2 -

Madame Romane CHIQUET mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité en fonction de la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 3 -

Le mandataire suppléant est conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'il a reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il a éventuellement effectués.

Article 4 -

Le mandataire suppléant ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 5 -

Le mandataire suppléant est tenu de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 6 -

Le mandataire suppléant est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

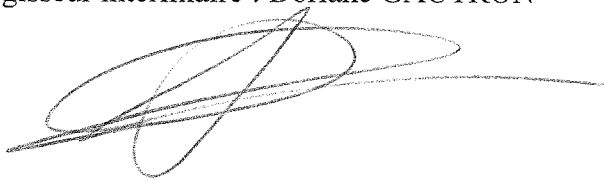
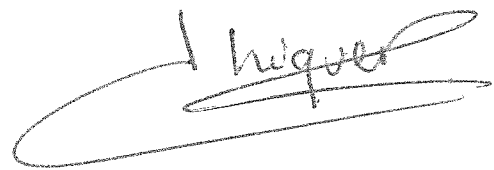
Article 7 -

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et le chef de service Comptable de la Trésorerie de Niort Sèvre Municipale et Amendes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil d'Agglomération du Niortais lors de sa prochaine séance.

Fait à Niort, le 08 JUIN 2020

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint


Frédéric PLANCHAUD

<p>Mention manuscrite * : <i>vu pour acceptation</i> Niort, le <i>11.06.2020</i> Le régisseur intérimaire : Doriane GAUTRON</p> <p></p> <p>* vu pour acceptation</p>	<p>Mention manuscrite * : <i>Vu pour acceptation</i> Niort, le <i>11.06.2020</i> Le mandataire suppléant : Romane CHIQUET</p> <p></p> <p>* vu pour acceptation</p>
---	--

NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT

**POUR LA REGIE DE RECETTES
DE LA PISCINE JEAN THEBAULT A MAGNE**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Niortais ;

Vu l'arrêté de délégation de signature accordée à la Direction générale de la CAN en date du 19 octobre 2017 ;

Vu la délibération C26-05-2018 du 28 mai 2018 accordant une indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et de recettes conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Vu les décisions n° 73/2014, n° 3/2015, n° 13/2015, n° 13/2016, n° 21/2017, 16/2018 et 22/2019 portant création et modification de la régie de recettes pour la piscine de Magné ;

Vu la décision n° 15/2016 portant nomination de Doriane GAUTRON régisseur ;

Vu l'avis conforme de la Trésorerie de Niort Sèvre Municipale et amendes en date du **05 JUIN 2020** ;

Considérant la nécessité pour la communauté d'Agglomération du Niortais de nommer un mandataire suppléant en raison de la réorganisation du service ;

DECIDE

Article 1 -

De nommer, du 8/06/2020 au 19/10/2020 :

- Madame Romane CHIQUET, mandataire suppléant de la régie de recettes de la piscine de Magné, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci et les décisions modificatives y afférentes

Article 2 -

Madame Romane CHIQUET mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité en fonction de la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 3 -

Le mandataire suppléant est conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'il a reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il a éventuellement effectués.

Article 4 -

Le mandataire suppléant ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 5 -

Le mandataire suppléant est tenu de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 6 -

Le mandataire suppléant est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Article 7 -

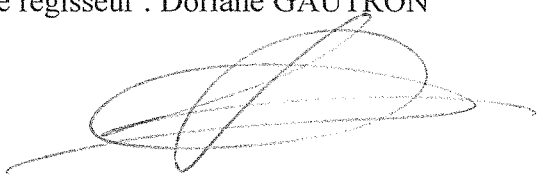

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et le chef de service Comptable de la Trésorerie de Niort Sèvre Municipale et Amendes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil d'Agglomération du Niortais lors de sa prochaine séance.

Fait à Niort, le 08 JUIN 2020

**Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint**

+

Frédéric PLANCHAUD

<p>Mention manuscrite * : <i>vu pour acceptation</i>..... Niort, le <i>10/06/2020</i> Le régisseur : Doriane GAUTRON</p>  <p>* vu pour acceptation</p>	<p>Mention manuscrite * : <i>vu pour</i>..... <i>acceptation</i>..... Niort, le <i>11/06/2020</i> Le mandataire suppléant : Romane CHIQUET</p>  <p>* vu pour acceptation</p>
---	--

**ARRETES PRIS PAR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR THIERRY DEVAUTOUR,
1^{ER} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Thierry DEVAUTOUR a été proclamé 1^{er} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Thierry DEVAUTOUR, 1^{er} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 1^{ER} Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
1 ^{er} Vice-Président	DEVAUTOUR	Thierry	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation budgétaire, présentation de l'ensemble des budgets ; - Suivi des orientations budgétaires générales ; - Suivi de la fiscalité et détermination des taux dans tous les budgets ; - Suivi de la dette ; - Pacte financier et fiscal ; - Commission locale d'évaluation des charges transférées ; - Attribution de compensation ; - Suivi de l'exécution comptable et budgétaire, des comptes administratifs ; - Admissions en non-valeur ; - Subventions d'équipements ; - Politiques contractuelles (suivi des recettes concernant les projets sous maîtrise d'œuvre CAN) ; - Contrôle de gestion, dont les satellites <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les correspondances ; - les délibérations ; - les actes et conventions passées en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines
Finances				

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR JACQUES BILLY,
2^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Jacques BILLY a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Jacques BILLY, 2^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 2ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
2ème Vice-Président	BILLY	Jacques	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma de Cohérence Territoriale, veille stratégique et prospective et suivi des observatoires, - Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de déplacement en lien avec Bastien MARCHIVE - Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, - Veille et prospective - Politique et action foncière en lien avec Bastien MARCHIVE - Grands projets (Gare, infrastructures routières et contournement routiers etc.) <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passées en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MADAME ELISABETH MAILLARD,
3^{EME} VICE- PRESIDENTE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Madame Elisabeth MAILLARD a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente et installée en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Madame Elisabeth MAILLARD, 3^{ème} Vice-Présidente, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**




Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à la 3ème Vice-Présidente, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
3 ^{ème} Vice-Présidente Tourisme et patrimoine historique	MAILLARD	Elisabeth	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique touristique communautaire - Patrimoine historique (<i>Donjon, Château Salbart, Château Mursay</i>) - Tourisme fluvial - Développement du tourisme d'affaires (congrès, salons, nouveaux équipements) - Gestion du Séchoir - Suivi du label Pays d'arts et d'histoire <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passées en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR CLAUDE BOISSON,
4^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Claude BOISSON a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Claude BOISSON, 4^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-2020-07-CC Date de télétransmission : 17/07/2020 Date de réception préfecture : 17/07/2020
--

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le

17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**




Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 4^{ème} Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
4ème Vice-Président Bâtiments, Moyens généraux et commande publique	BOISSON	Claude	Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des bâtiments administratifs de l'Agglomération - Gestion et suivi des travaux sur le patrimoine communautaire - Gestion de la politique énergétique des bâtiments en lien avec la Vice-présidence en charge du développement durable, - Passation des marchés publics et accords-cadres avenants et groupement de commandes - Systèmes d'informations en lien avec François GUYON - Agenda d'accessibilité Délégation spéciale en matière d'assurances A l'effet de signer dans ces domaines : <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	- Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200717-2020-07-CC
 Date de télétransmission : 17/07/2020
 Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR ELMANO MARTINS,
5^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Elmano MARTINS a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Elmano MARTINS, 5^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 5ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
5 ^{ème} Vice-Président Eaux et assainissement	MARTINS	Elmano	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau, - Eaux Pluviales, - Assainissement, - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en lien avec Marcel MOINARD - Veille et perspectives en matière de politique et de gestion de l'eau <p>Subdélégation en matière de conventions de servitude assainissement</p> <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200044347-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR PHILIPPE MAUFFREY,
6^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Philippe MAUFFREY a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Philippe MAUFFREY, 6^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le

17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 6ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
6 ^{ème} Vice-Président Politique sportive et sports d'eau	MAUFFREY	Philippe	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sports d'eau ; - Elaboration d'une politique sportive d'agglomération ; - Soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité de l'agglomération ; - Gestion du Complexe sportif de la Venise Verte <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les correspondances ; - les délibérations ; - les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR ERIC PERSAIS,
7^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Eric PERSAIS a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Eric PERSAIS, 7^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 7ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
7 ^{ème} Vice-Président Emploi, formation, enseignement supérieur	PERSAIS	Eric	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Emploi, formation Enseignement supérieur et recherche, Suivi et déploiement du SLESRI CALYXIS Vie étudiante en lien avec Lucy MOREAU <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR ALAIN LECOINTE,
8^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Alain LECOINTE a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Alain LECOINTE, 8^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :


Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 8ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
8ème Vice-Président Mobilités	LECOINTE	Alain	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de la mobilité - Organisation des transports collectifs - Suivi opérationnel et relations avec les opérateurs de transport public - La mise en accessibilité et suivi des infrastructures de transports publics urbains et scolaires, - Gestion du dépôt, - Développement des mobilités douces et du plan vélo en lien avec Anne-Sophie GUICHET - Suivi des enjeux ferroviaires et multimodaux <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR CHRISTIAN BREMAUD,
9^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Christian BREMAUD a été proclamé 9^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Christian BREMAUD, 9^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

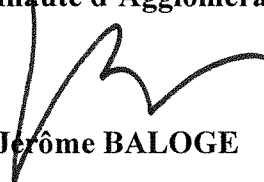
Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le **17 JUIL. 2020**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 9ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
9ème Vice-Président Politique de l'habitat	BREMAUD	Christian	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique communautaire de l'habitat et suivi des dispositifs partenariaux en lien avec le logement - Développement d'une politique et de dispositifs en faveur du logement étudiants - Gens du voyage <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR GERARD LABORDERIE,
10^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Gérard LABORDERIE a été proclamé 10^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Gérard LABORDERIE, 10^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 10ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
10ème Vice-Président Ressources humaines	LABORDERIE	Gérard	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des politiques publiques, démarche et schéma de mutualisation ; - Ressources humaines en lien avec Sonia LUSSIEZ <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les correspondances ; - les délibérations ; - les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR GERARD LEFEVRE,
11^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Gérard LEFEVRE a été proclamé 11^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Gérard LEFEVRE, 11^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le **17 JUIL. 2020**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 11ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
11ème Vice-Président Développement économique	LEFEVRE	Gérard	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du Schéma de Développement Economique et Commercial et du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, - Immobilier d'entreprises, - Création, aménagement et gestion des ZAE - Soutien et accompagnement aux entreprises, - Fiches industrielles et commerciales, - Politiques de développement des filières en lien avec les élus concernés - Suivi de la contractualisation territoriales d'industrie - Politique commerciale en lien avec Romain DUPEYROU - Relations avec le Conseil de Développement <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MADAME SEVERINE VACHON,
12^{EME} VICE- PRESIDENTE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Madame Séverine VACHON a été proclamée 12^{ème} Vice-Présidente et installée en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Madame Séverine VACHON, 12^{ème} Vice-Présidente, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUI 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à la 12ème Vice-Présidente, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
12ème Vice-Présidente	VACHON	Séverine	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et suivi du PCAET - Déclinaisons des objectifs de Développement Durable au sein des grands services publics en lien avec les élus concernés - Energies renouvelables, - Conseils en énergies partagées, - Suivi de l'Agenda 21 et préparation de l'agenda 2030 - Aménagement rural et paysager, - Biodiversité, - Lutte contre la pollution de l'air et lutte contre les nuisances sonores <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR DOMINIQUE SIX,
13^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Dominique SIX a été proclamé 13^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Dominique SIX, 13^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

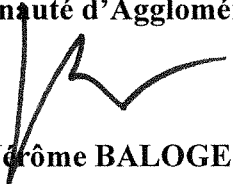
Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le **17 JUIL. 2020**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 13ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
<p>13ème Vice-Président</p> <p>Déchets et espace public</p>	SIX	Dominique	<p>Délégation de signature est donnée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets, déchèteries, - Tri et traitement des déchets, - Prévention de la production des déchets, - Espace public et voirie communautaire <p>Subdélégation en matière de relations avec les concessionnaires de réseaux</p> <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR ALAIN CHAUFFIER,
14^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Alain CHAUFFIER a été proclamé 14^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Alain CHAUFFIER, 14^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 14ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
14ème Vice-Président Culture	CHAUFFIER	Alain	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques culturelles – musique, danse et artistiques, - Musées - Lecture publique - soutien aux manifestations culturelles porteuses d'attractivité - Scène Nationale <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR ROMAIN DUPEYROU,
15^{EME} VICE- PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Romain DUPEYROU a été proclamé 15^{ème} Vice-Président et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux Vice-présidents, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Romain DUPEYROU, 15^{ème} Vice-Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au 15ème Vice-Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
15ème Vice-Président Commerce de proximité, politique commerciale cœur de ville cœur de bourg	DUPEYROU	Romain	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commerce de proximité - Suivi de la politique commerciale dans le cadre du dispositif cœur de ville, cœur de bourg - Suivi du SDEC et du DAAC en lien avec Gérard LEFEVRE - Stratégie foncière commerciale <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR MARCEL MOINARD,
DELEGUE DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du bureau,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Marcel MOINARD a été proclamé membre du bureau délégué et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux membres du bureau, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Marcel MOINARD, Délégué du Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :


Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à Monsieur Marcel MOINARD, Délégué du Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
<p>Délégué du Président</p> <p>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</p>	MOINARD	Marcel	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en lien avec Elmano MARTINS - Veille et perspectives en matière de politique et de gestion de l'eau dans le marais poitevin <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MADAME MARIE-CHRISTELLE BOUCHERY,
DELEGUEE DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Madame Marie-Christelle BOUCHERY a été proclamée membre du bureau délégué et installée en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux membres du bureau, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Déléguée du Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Déléguée du Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
Déléguée du Président Cohésion sociale et santé	BOUCHERY	Marie-Christelle	Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et mise en œuvre de la politique de cohésion sociale - Plan local pour l'insertion - Mise en œuvre et suivi du contrat local de santé A l'effet de signer dans ces domaines : <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200717-2020-07-CC
 Date de télétransmission : 17/07/2020
 Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR BASTIEN MARCHIVE,
DELEGUE DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du bureau,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Bastien MARCHIVE a été proclamé membre du bureau délégué et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux membres du bureau, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Bastien MARCHIVE, Délégué du Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Article 2 :

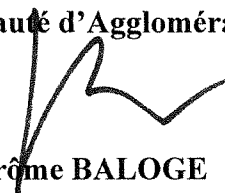
Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le **17 JUIL. 2020**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à Monsieur Bastien MARCHIVE, Délégué du Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
<p>Délégué du Président</p> <p>Politique de la Ville et urbanisme</p>	MARCHIVE	Bastien	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de la Ville et conseils citoyens - Politique communautaire de l'habitat et suivi des dispositifs partenariaux en lien avec le logement en lien avec Christian BREMAUD - Urbanisme opérationnel - Suivi du Pluid en lien avec Jacques BILLY - Politique et action foncière en lien avec Jacques BILLY <p>A de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MADAME SONIA LUSSIEZ,
DELEGUEE DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du bureau,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Madame Sonia LUSSIEZ a été proclamée membre du bureau délégué et installée en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux membres du bureau, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Madame Sonia LUSSIEZ, Déléguée du Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Article 2 :


Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le **17 JUIL. 2020**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à Madame Sonia LUSSIEZ, Déléguée du Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
Déléguée du Président Ressources humaines	LUSSIEZ	Sonia	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines en lien avec Gérard LABORDERIE - Mobilités internes et procédures de recrutement en lien avec Gérard LABORDERIE <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR FRANÇOIS GUYON,
DELEGUE DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du bureau,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur François GUYON a été proclamé membre du bureau délégué et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux membres du bureau, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur François GUYON, Délégué du Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

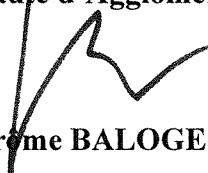
Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le **17 JUIL. 2020**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**



Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à Monsieur François GUYON, Délégué du Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
Délégué du Président	GUYON	François	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une politique communautaire pour un Territoire innovant et connecté - Suivi du plan très haut débit en lien avec Jacques BILLY - Relations avec les opérateurs de télécommunication - Suivi et animation de la filière numérique (Niort Tech) <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200717-2020-07-CC
 Date de télétransmission : 17/07/2020
 Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MADAME ANNE-SOPHIE GUICHET,
DELEGUEE DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du bureau,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Madame Anne-Sophie GUICHET a été proclamée membre du bureau délégué et installée en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux membres du bureau, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Madame Anne-Sophie GUICHET, Déléguée du Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 17 JUIL. 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à Madame Anne-Sophie GUICHET, Déléguée du Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
Déléguée du Président Développement des mobilités douces et plan vélo	GUICHET	Anne-Sophie	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des mobilités douces et du plan vélo en lien avec Alain LECOINTE - Elaboration d'une politique communautaire des chemins blancs - Schéma directeur de randonnées pédestres/équestres/cyclables à l'échelle de l'agglomération en lien avec Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD et Dominique SIX - Suivi du projet de Sèvre navigable en lien avec Elisabeth MAILLARD <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MONSIEUR FLORENT SIMONNET,
DELEGUE DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du bureau,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Florent SIMONNET a été proclamé membre du bureau délégué et installé en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux membres du bureau, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Monsieur Florent SIMONNET, Délégué du Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le **17 JUIL. 2020**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à Monsieur Florent SIMONNET, Délégué du Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
Délégué du Président Agriculture et alimentation	SIMONNET	Florent	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture et élaboration d'une politique agroalimentaire - Plan alimentaire territorial en lien avec Séverine VACHON <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION A MADAME LUCY MOREAU,
DELEGUEE DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du bureau,

Vu les procès-verbaux d'élections du Président Jérôme BALOGE, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau en date du 10 juillet 2020,

Considérant que Madame Lucy MOREAU a été proclamée membre du bureau délégué et installée en cette qualité le jour sus-indiqué,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder aux membres du bureau, dans certaines fonctions, des délégations de signature,

ARRETE :

Article 1 :

Une délégation de signature est accordée à Madame Lucy MOREAU, Déléguée du Président, dans les domaines figurant au tableau joint en annexe.

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le **17 JUIL. 2020**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée à Madame Lucy MOREAU, Déléguée du Président, dans la limite de ses attributions conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date du 10 juillet 2020

Mandat	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions
Déléguée du Président	MOREAU	Lucy	<p>Délégation de signature est accordée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economie sociale et solidaire en lien avec Gérard Lefèvre - Vie étudiante en lien avec Eric PERSAIS <p>A l'effet de signer dans ces domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les correspondances ; - Les délibérations ; - Les actes et conventions passés en exécution de ces conventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics formalisés, au-delà des seuils européens ; - Gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-2020-07-CC
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
ACCORDEES AUX MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-9 II qui confère au Président d'une Communauté d'Agglomération le pouvoir de donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux membres de la Direction générale,

Vu le Procès Verbal du Conseil d'agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Jérôme BALOGE a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté portant détachement de Monsieur **Joël DAURES** sur un emploi de Directeur Général des Services,

Vu l'arrêté du portant détachement de Madame **Janine GRELLIER** sur un emploi de Directrice Générale Adjointe des Services,

Vu l'arrêté portant détachement de Monsieur **Frédéric PLANCHAUD** sur un emploi de Directeur Général Adjoint des Services,

Vu l'arrêté portant détachement de Monsieur **Erick VEYRIE** sur un emploi de Directeur Général Adjoint des Services Techniques,

Vu les arrêtés des 19 octobre 2017 et 3 janvier 2020 portant délégation de signature aux membres de la Direction générale,

Considérant l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020

ARRETE :

Article 1 : Des délégations de signature sont accordées aux membres de la Direction générale de la Communauté d'agglomération du Niortais, selon les tableaux joints (4 annexes).

Article 2 : Les arrêtés de signature octroyés les 19 octobre 2017 et 3 janvier 2020 sont abrogés.

Article 3 : Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 17 juillet 2020.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux Sèvres, publié et notifié aux intéressés.

A Niort, le 10 JUIL. 2020

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du
Niortais,

Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

ANNEXE 1 : Délégation de signature accordée au Directeur général des services, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Direction générale des services	Directeur général des services	DAURES	Joël	<ul style="list-style-type: none"> - actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget ; - instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN ; - mandats de paie 	<ul style="list-style-type: none"> - courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...); - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Erick VEYRIE 2- Frédéric PLANCHAUD 3- Janine GRELLIER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

ANNEXE 1 : Délégation de signature accordée au Directeur général des services, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Direction générale des services	Directeur général des services	DAURES	Joël		<ul style="list-style-type: none"> - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs généraux adjoints des pôles : <ul style="list-style-type: none"> * vie du territoire ; * ingénierie et gestion technique ; * ressources et gestion administrative - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Erick VEYRIE 2-Frederic PLANCHAUD 3-Janine GRELLIER
---------------------------------	--------------------------------	--------	------	--	--	--

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

ANNEXE 2 : Délégation de signature accordée au Directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle ingénierie et gestion technique	Directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique	VEYRIE	Erick	<ul style="list-style-type: none"> - actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> * Assainissement ; * Déchets ménagers ; * Patrimoine Logistique Energies ; * Etudes et conduites d'opérations ; * GEMAPI ; * Eau - instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN dans les domaines susvisés 	<ul style="list-style-type: none"> - courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...) ; - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ; 	1- Joël DAURES 2- Frédéric PLANCHAUD 3- Janine GRELLIER

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
 Date de télétransmission : 10/07/2020
 Date de réception préfecture : 10/07/2020

ANNEXE 2 : Délégation de signature accordée au Directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

<p>Pôle ingénierie et gestion technique</p>	<p>Directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique</p>	<p>VEYRIE</p>			<p>- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée au directeur général des services, à la directrice générale adjointe du pôle ressources et gestion administrative et au directeur général adjoint du pôle vie du territoire ;</p> <p>- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN</p>	<p>1- Joël DAURES 2-Frederic PLANCHAUD 3-Janine GRELLIER</p>
---	--	---------------	--	--	--	--

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

ANNEXE 3 : Délégation de signature accordée au Directeur général adjoint du pôle vie du territoire, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle vie du territoire	Directeur général adjoint du pôle vie du territoire	PLANCHAUD	Frédéric	<ul style="list-style-type: none"> - actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget, dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Musées ; • Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) ; • Médiathèques et lecture publique ; • Arts plastiques ; • Equipements sportifs structurants ; • Transports et mobilités ; • Cohésion sociale et insertion ; • Gens du voyage 	<ul style="list-style-type: none"> - courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...) ; - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ; 	1- Joël DAURES 2- Erick VEYRIE 3- Janine GRELLIER

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
 Date de télétransmission : 10/07/2020
 Date de réception préfecture : 10/07/2020

ANNEXE 3 : Délégation de signature accordée au Directeur général adjoint du pôle vie du territoire, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Pôle vie du territoire	Directeur général adjoint du pôle vie du territoire	PLANCHAUD	Frédéric	- instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN et relavant des domaines susvisés.	- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée au directeur général des services, à la directrice générale adjointe du pôle ressources et gestion administrative et au directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN	1- Joël DAURES 2- Erick VEYRIE 3- Janine GRELLIER
------------------------	---	-----------	----------	---	---	---

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

ANNEXE 4 : Délégation de signature accordée à la Directrice générale adjointe du pôle ressources et gestion administrative, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle ressources et gestion administrative	Directrice générale adjointe du pôle ressources et gestion administrative	GRELLIER	Janine	<ul style="list-style-type: none"> - actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget, dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> * Finances ; * Marchés publics ; * Ressources humaines ; * Technologies de l'information ; * Assemblées et affaires juridiques. - instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN dans les domaines susvisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...); - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Joël DAURES 2- Erick VEYRIE 3- Frédéric PLANCHAUD

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

ANNEXE 4 : Délégation de signature accordée à la Directrice générale adjointe du pôle ressources et gestion administrative, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

<p>Pôle ressources et gestion administrative</p>	<p>Directrice générale adjointe du pôle ressources et gestion administrative</p>	<p>GRELLIER</p>	<p>Janine</p>	<p>-</p>	<p>- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée au directeur général des services, au directeur général adjoint du pôle vie du territoire et au directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN</p>	<p>1- Joël DAURES 2- Erick VEYRIE 3- Frédéric PLANCHAUD</p>
--	--	-----------------	---------------	----------	---	---

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200710-10-07-2020-1-AR
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**DELEGATION DE SIGNATURE
ACCORDEE A YOHANN BROUARD,**

**Responsable de la sécurité du système d'information à la direction
des systèmes d'information de l'agglomération et de la ville de Niort**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal du conseil d'agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur **Jérôme BALOGE** a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du 17 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil d'agglomération au Président qui l'autorise à subdéléguer par arrêté certaines attributions,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de signature aux membres de la Direction Générale de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté de recrutement de Monsieur Yohann BROUARD sur le poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information,

Vu l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Considérant qu'il est de bonne pratique, dans un souci notamment d'efficacité, d'octroyer des délégations de signatures aux directeurs de services et à certains responsables de service, en complément des délégations de signature octroyées aux membres de la Direction Générale,

ARRETE :

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200723-28-07-2020-3-AI Date de télétransmission : 28/07/2020 Date de réception préfecture : 28/07/2020

Article 1 : Délégation de signature est accordée à M.Yohann BROUARD, responsable de la sécurité du système d'information au sein de la direction des systèmes d'information de la CAN et de la Ville de Niort, en toutes circonstances et dans son domaine d'intervention, pour :

- La commande des certificats électroniques,
- L'accomplissement de tous les actes nécessaires à l'émission, la gestion, la révocation de tous certificats électroniques,
- Le retrait et la notification des certificats.

Article 2 - Le délégant exerce sa compétence concurremment avec le délégué.

Article 3 - Cette délégation sera mentionnée sur tous les actes concernés.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 23 juillet 2020

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Niortais,**

Jérôme BALOGÉ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200723-28-07-2020-3-AI
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

**DELEGATION DE SIGNATURE
ACCORDEE A STEPHANE BECOT - DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA FISCALITE A LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Jérôme BALOGE a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Stéphane BECOT en qualité de Directeur des Finances et de la fiscalité,

Vu l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Considérant que le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais peut donner délégation de signature en toute matière aux responsables des directions et services de la structure, dans la limite de leurs attributions ;

Considérant que l'exercice des missions incombant à la Direction des Finances et de la fiscalité nécessite l'octroi d'une délégation de signature au profit du directeur concerné, dans la limite de ses attributions telles qu'elles ressortent de l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

ARRETE :

Article 1 :

Des délégations de signature sont accordées aux agents de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en ce qui concerne la Direction des Finances et de la fiscalité, selon le tableau joint en annexe.

Agglomération
079-200041317-20200722-24-07-2020-1-AI
fiscalité selon le tableau
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et entrera en vigueur au plus tôt le 27 juillet 2020.

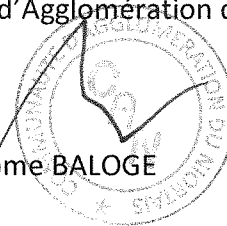
Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Jérôme BALOGE



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200722-24-07-2020-1-AI
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

ANNEXE : Délégation de signature accordée au Directeur des Finances et de la fiscalité du Pôle ressources et gestion administrative, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle Ressources et gestion administrative	Directeur des Finances et de la fiscalité	BECOT	Stéphane	<ul style="list-style-type: none"> - actes, décisions, instructions et correspondances ; - certificats administratifs ; - opérations de remboursement et tirages sur les lignes de trésorerie court terme et long terme de l'ensemble des budgets de la CAN ; - bordereaux de mandats et titres de l'ensemble des budgets de la CAN ; - engagement et certification du service fait des dépenses de fonctionnement et d'investissement imputées aux budgets de l'EPCI. Pour les engagements de dépenses, le montant est plafonné à 20 000 € HT ; - dépôt de plainte 	<ul style="list-style-type: none"> - courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...); - délibérations ; - conventions ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 10 000 € HT et leurs avenants ; 	1- Joël DAURES 2- Frédéric PLANCHAUD 3- Erick VEYRIE

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200722-24-07-2020-1-AI
 Date de télétransmission : 24/07/2020
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS A LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la Présidence de la Commission d'appel d'offres est assurée par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale ou son représentant,

Vu le procès-verbal d'élection du Président Jérôme BALOGE du 10 juillet 2020,

Vu l'arrêté de délégation de signature au profit de Monsieur Claude BOISSON, 4^{ème} Vice-Président, en date du 17 juillet 2020,

ARRETE :

Article 1 :

Monsieur Claude BOISSON est désigné comme représentant permanent du Président à la présidence de la Commission d'appel d'offres.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200723-28-07-2020-2-AI Date de télétransmission : 28/07/2020 Date de réception préfecture : 28/07/2020

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 23 juillet 2020

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200723-28-07-2020-2-AI
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS A LA COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la Présidence de la Commission de délégation des service public est assurée par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale ou son représentant,

Vu le procès-verbal d'élection du Président Jérôme BALOGE du 10 juillet 2020,

Vu l'arrêté de délégation de signature au profit de Monsieur Claude BOISSON, 4^{ème} Vice-Président, en date du 17 juillet 2020,

ARRETE :

Article 1 :

Monsieur Claude BOISSON est désigné comme représentant permanent du Président à la présidence de la Commission de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200723-28-07-2020-1-AI Date de télétransmission : 28/07/2020 Date de réception préfecture : 28/07/2020

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 23 juillet 2020

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,


Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200723-28-07-2020-1-AI
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020